

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 23 Mai 2023

JD/CL/CA

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Date de la convocation : 16/05/2023

Nombre de conseillers en exercice : 39

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois mai, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BARCEUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard GERARD, Maire.

Étaient présents :

Bernard GERARD, Loïc CATHELAIN, Émilie BOULET, Pierre VERLEY, Valérie DUPARQUE, Nicolas PAPIACHVILI, Françoise GOUBE, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Didier ELLART, Marie-Pierre JANSSENS, Jean-Louis MUNCH, Valentine ACROUTE, Annie DELOBEL, Didier LEMAITRE, MARC DELEURY, François ROCHET, Janine SCHAFIER, Pierre-Alain AUBERGER, Éric GILLET, BEATA JANSEN, Patricia DEFRANCE, Marie CONTOIS, Véronique SAVIGNAC, JEROME DALLONGEVILLE, Valérie DENAISON, Véronique HARDOUIN, Augustin HUGLO, Raphaël CHARPENTIER, Louis RANDOUX, Laurent SEAILLES, Odile VIDAL-SAGNIER, Denis TONNEL, Jean-François PICHON

Étaient excusés :

Alain CHASTAN ayant donné pouvoir à Pascal LHERBIER
Françoise EULRY-HENNEBELLE ayant donné pouvoir à Loïc CATHELAIN
Pascale HUBERT ayant donné pouvoir à Émilie BOULET
Valérie BAERT ayant donné pouvoir à Nicolas PAPIACHVILI
Philippe CREPEL ayant donné pouvoir à Odile VIDAL-SAGNIER

--- oOo ---

Assistaient à la réunion : Jacques DEBAILLEUL, Jean-Pierre MONIER, Jean-Maurice DERUYTER, Pascal MARTIN, Marie CANTINEAU, Sylvie RYCKEBOER, Catherine LECARDEZ, Delphine SOULAIROL, Christine MAHMOUDI, Lucie CROES, Thibaut NOUGEIN, Frédéric CHAUDY, Olivier WALLART, Jean-Claude LECLERCQ.

Mes chers collègues, je déclare ouverte cette séance du conseil municipal du mardi 23 mai. Je vous souhaite à tous la bienvenue ainsi qu'à la presse, au public, à l'ensemble de mes collègues de la majorité et de l'opposition.

Je procède à l'appel. Le quorum est bien sûr atteint et le conseil peut valablement délibérer. Je vous propose, il n'est pas arrivé. Je vous propose de désigner le plus jeune d'entre nous comme secrétaire de séance, on va vérifier les dates de naissance. C'est Raphaël. Je vous propose de désigner Raphaël CHARPENTIER comme secrétaire de séance.

Je vous indique que le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars qui était important sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil.

La première partie de ce conseil municipal, ce sont les observations éventuelles ou les demandes d'explication éventuelles que vous souhaitez formuler sur les décisions municipales.

LES DÉCISIONS MUNICIPALES

TRAVAUX, CADRE DE VIE, URBANISME, ACQUISITIONS ET VENTES IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES, AFFAIRES JURIDIQUES : FRANÇOISE GOUBE

2023_03_n0030_DEC : MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT - SALLE LAMBRECQ RUE JACQUES CHABAN DELMAS - SCRABBLE MARCQUOIS.

2023_03_n0033_DEC : DECISION DE FORMER UN REFERE EXPERTISE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE CONCERNANT LES DESORDRES IMPACTANT LE BATIMENT DU MINORELLE.

2023_04_n0034_DEC : OCCUPATION DU CHATEAU D'EAU RUE DES ENTREPRENEURS AU PROFIT DE BOUYGUES TELECOM - AVENANT NUMÉRO 1

2023_04_n0035_DEC : DECISION D'ESTER EN DEFENSE SUR LA REQUETE INTRODUITE PAR MADAME DERNONCOURT DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE SOUS LE N°2300544.

2023_04_n0038_DEC : AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (AOT) – ESPACE RESTAURATION / ESPACE CULTURELLE MINORELLE

2023_04_n0039_DEC : EXTENSION GARANTIE DOMMAGES AUX BIENS

FAMILLE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE, ANIMATION DES QUARTIERS ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : CATHERINE JONCQUEZ

2023_05_N0045_DEC : TARIFICATION FORFAITAIRE DES JOURNEES D'ACCUEIL DE LOISIRS POUR ENFANTS AVEC PAI POUR L'ETE

ACHAT PUBLIC, LOGEMENT, SECURITE CIVILE, COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE, ACCESSIBILITE ET GESTION DES CIMETIERES : JEAN LOUIS MUNCH

2023_03_n0027_DEC : FOURNITURE DE MOBILIER SCOLAIRE POUR LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES DE MARCQ EN BAROEUL - AVENANT N°2

2023_03_n0031_DEC : REHABILITATION ET EXTENSION DE LA LUDOTHEQUE - AVENANT DE TRANSFERT NUMERO 1 AU LOT NUMERO 1

023_03_n0032_DEC : CONCLUSION D'UN MARCHE DE CREATIONS GRAPHIQUES DE VISUELS, CONCEPTION ET MISE EN PAGE DE DOCUMENTS POUR LA VILLE DE MARCQ EN BAROEUL

2023_04_n0036_DEC : CONCLUSION D'UN MARCHE DE REFECTION DE LA TOITURE DU REFECTOIRE DE L'ECOLE FRANCOISE DOLTO A MARCQ-EN-BAROEUL

2023_04_n0040_DEC : CONCLUSION D'UN MARCHE DE POSE ET DEPOSE DE MATERIELS D'ILLUMINATIONS (guirlandes-drapeaux-fanions-kakemonos) LORS DES MANIFESTATIONS FESTIVES ET FETES DE FIN D'ANNEE

2023_04_n0041_DEC : CONCLUSION D'UN MARCHE DE FOURNITURE DE VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE TRAVAIL ET DE PROTECTION DE LA VILLE DE MARCQ-EN-BAROEUL – RELANCE LOT 6

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui demande une précision sur une décision municipale ?
Madame Odile VIDAL-SAGNIER. Vous avez la parole.

➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER** : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Mesdames les adjointes, Messieurs les adjoints, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Il me semble que cette décision n'a pas été étudiée en commission, sauf erreur de ma part. Donc, encore une fois, ma remarque porte sur la grande différence du tarif entre les familles Marcquoises et les familles non-Marcquoises ne payant pas d'impôts, Je précise quand même. Il est très difficile de trouver une place pour un enfant avec PAI. On comprend bien qu'il n'est pas possible de prendre en charge toutes les dépenses de familles non-Marcquoises. Excusez-moi je n'ai pas dit que je demande une précision sur la décision au sujet des tarifs d'accueil de loisirs. On comprend bien qu'il n'est pas possible de prendre en charge toutes les dépenses de familles non-Marcquoises mais il est question de régime alimentaire et certaines familles n'ont pas le choix d'aller ailleurs où c'est peut-être moins cher. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Madame Catherine JONCQUEZ.

➤ **Intervention de Madame Catherine JONCQUEZ** : C'est vrai que cette décision municipale, on en n'a pas parlé en commission et je le ferai remonter au niveau des services. Ce n'est pas une délibération mais c'est vrai que Marguerite, j'en reparlerai avec elle. Ce que je déduis de cette décision, c'est que justement pour les enfants qui ont ce PAI on va supprimer le prix du repas et ne laisser en place que le prix de l'accueil ludique du matin et de l'après-midi en

fonction des tranches. Il n'y a plus de repas facturés pour les enfants qui amènent leur repas parce qu'ils ont ce PAI.

Madame Odile VIDAL-SAGNIER : Merci pour cette précision parce que je n'avais pas compris en fait. Merci.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Cette petite précision étant faite, il n'y a plus de sujet sur la question.

Nous allons pouvoir passer à la deuxième partie du conseil municipal. Les délibérations.

MONSIEUR LE MAIRE
023_05_050_DEL LISTE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE LA DELIBERATION DU 26 MAI 2020 PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS (ART. L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)
ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS, POLITIQUE DE LA VILLE, LIEN ARMÉE - NATION, COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES : Loïc CATHELAIN
2023_05_051_DEL SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'EQUIPEMENT AU CENTRE SOCIALE ET CULTUREL DE MARCQ-EN-BAROEUL POUR LA RENOVATION DE LEUR BATIMENT
CULTURE, ENSEIGNEMENT ET PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ CHEZ LES JEUNES : Emilie BOULET
2023_05_052_DEL VERSEMENT DU FORFAIT COMMUNAL AUX ETABLISSEMENTS PRIVES MARCQUOIS - ANNEE SCOLAIRE 2022/2023
2023_05_074_DEL AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNAL ENTRE LES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT ET LA VILLE DE MARCQ-EN-BAROEUL
2023_05_053_DEL ECOLE VICTOR HUGO : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE DECOUVERTE à STELLA PLAGE (Pas-de-Calais) - ANNEE SCOLAIRE 2022/2023
2023_05_054_DEL ECOLE MELIES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE DECOUVERTE à WORMHOUT (Nord) - ANNEE SCOLAIRE 2022/2023
2023_05_055_DEL ECOLE MARCEL PAGNOL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE DECOUVERTE à SAINT-MARTIN DE BREHAL (MONT SAINT-MICHEL) - ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

ENTREPRISES - COMMERCE ET ARTISANAT – AGRICULTURE - PROFESSIONS LIBÉRALES ET EMPLOI : Nicolas PAPIACHVILI
2023_05_056_DEL ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DES AIDES AUX TRAVAUX DES COMMERCANTS ET ARTISANS
TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – ACQUISITIONS ET VENTE IMMOBILIERES ET FONCIERES, AFFAIRES JURIDIQUES : Françoise GOUBE
2023_05_057_DEL AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLU 3 ARRETÉ LE 10 FEVRIER 2023 PAR LE CONSEIL METROPOLITAIN
2023_05_058_DEL BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2022
2023_05_059_DEL REGULARISATION FONCIERE CHEMIN DU CHATEAU D'EAU - SCI BELVEDERE
2023_05_060_DEL LA FORGE - 5 PLACE DE GAULLE - TRANSFERT DE BAIL
2023_05_061_DEL ADHESION DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF METROPOLITAIN DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)
FINANCES, GESTION ET PILOTAGE DES CONTRATS : Pascal LHERBIER
2023_05_062_DEL COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 - BUDGET PRINCIPAL
2023_05_063_DEL COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 - BUDGET HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES
2023_05_064_DEL AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - BUDGET PRINCIPAL
2023_05_065_DEL AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - BUDGET HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES
2023_05_066_DEL DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL
2023_05_067_DEL DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES
TRANQUILITE PUBLIQUE, PREVENTION, RESSOURCES HUMAINES, ETAT CIVIL ET ELECTIONS : Alain CHASTAN
2023_05_068_DEL ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ACCROISSEMENT SAISONNIER ACTIVITE - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS
2023_05_069_DEL APPRENTISSAGE - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024
2023_05_070_DEL ACTUALISATION DE LA PROVISION POUR LE FINANCEMENT DU COMPTE EPARGNE TEMPS

2023_05_071_DEL TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

2023_05_072_DEL TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS – MODIFICATION

SPORT, SANTE ET RELATIONS INTERNATIONALES : Didier ELLART

2023_05_073_DEL ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU VOLLEY CLUB DE MARCQ-EN-BAROEUL POUR L'ORGANISATION DU TOURNOI QUALIFICATIF DU CHAMPIONNAT D'EUROPE U17 FEMININ

Cette deuxième partie va commencer par le Compte Financier Unique 2022 et je donne la parole à Monsieur Pascal LHERBIER pour la présentation de ce compte financier. Vous avez la parole Monsieur LHERBIER.

➤ **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER** : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs. Monsieur le Maire et moi-même avons l'honneur aujourd'hui de vous présenter, dans le cadre d'une expérimentation nationale, le Compte Financier Unique pour vous exposer les résultats de notre institution 2022.

Qu'est-ce le compte financier unique (CFU) ?

- Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Qu'est-ce que le Compte Financier Unique, habituellement appelé le CFU. C'est la compilation ou le regroupement du compte administratif et du compte de gestion dans un seul document. Il s'agit donc d'un document commun à l'ordonnateur, c'est à dire nous-mêmes et au comptable public c'est-à-dire ce qu'on appelle généralement la trésorerie. Au-delà de cette présentation commune, il y a un point que je souhaite souligner. C'est que cette présentation se rapproche de plus en plus de la présentation d'une comptabilité privée outre les sections de fonctionnement et d'investissement, nous retrouvons le bilan et un compte de résultat comme une comptabilité d'entreprise.

Le Compte Financier Unique 2022

- les principaux thèmes de l'année 2022 ont été dans un monde post-covid avec la guerre en Ukraine,
 - la flambée de l'inflation,
 - la problématique climatique,

Dans un monde post Covid, la guerre en Ukraine, la flambée de l'inflation et la problématique climatique ont été les principaux thèmes de l'année 2022. Depuis quelques années, grâce à nos ressources fiscales dynamiques avant la réforme et au bénéfice de la nette progression de droit de mutation depuis deux ans de la maîtrise de ses dépenses, la Ville de Marcq-en-Baroeul a pu traverser la crise sanitaire et absorber ses effets avec des dépenses d'urgence supplémentaires des pertes de produits de services sans voir sa situation financière trop se dégrader. En 2022, l'inflation et ses conséquences sont venues absorber une bonne partie de notre épargne. Conséquence directe de l'inflation, des dépenses de fonctionnement fortement augmentées en 2022 près de 3 millions d'euros, l'inflation explique, en effet, à elle seule, plus des trois quarts de cette hausse. A la flambée générale des prix sur l'ensemble des achats s'ajoute des mesures salariales bienvenues par la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet, des hausses techniques du SMIC mais non compensées par l'État.

Budget Principal Ville

Budget Principal Ville 2022		Fonctionnement (1)	Investissement (2)	Total (1+2)
	Recettes	53 393 930,20	11 398 120,09	64 792 050,29
	Dépenses	-47 894 074,51	-15 967 703,91	-63 861 778,42
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 (A)		5 499 855,69	-4 569 583,82	930 271,87
RÉSULTAT COMPTABLE REPORTÉ 2021(B)		22 473 217,15	-359 545,54	22 113 671,61
RÉSULTAT BRUT DE CLOTURE 2022 ou FDR BRUT (A+B= C)		27 973 072,84	-4 929 129,36	23 043 943,48
Restes à réaliser "reports"	Recettes		235 300,00	235 300,00
	Dépenses		-5 427 346,85	-5 427 346,85
	SOLDE (D)	0,00	-5 192 046,85	-5 192 046,85
RÉSULTAT NET DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 ou FDR NET (C+D)		27 973 072,84	-10 121 176,21	17 851 896,63

L'instruction budgétaire M24 ce qu'on appelle la comptabilité N24 présente ainsi comptablement, le Compte Financier Unique du Budget Principal de la Ville en 2022. Après, il y a également le Compte Financier Unique de notre Budget annexe. Il reprend les mouvements comptables entre les deux sections et les reports des résultats des exercices antérieurs qui sont repris en partie dans la section d'investissement. L'analyse financière des comptes sera développée dans cette présentation. Cependant, il convient d'apprécier un résultat brut de clôture de 23 millions. Ce dernier permet de comptabiliser les reports de crédit en dépense pour 5,4 millions qu'en recette pour 235 000 pour afficher un résultat net de clôture à 17,8 millions d'euros.

Budget Annexe Hippodrome et Activités Diverses

Budget HAD 2022		Fonctionnement (1)	Investissement (2)	Total (1+2)
	Recettes	1 032 457,69	20 846,67	1 053 304,36
	Dépenses	-546 379,33	-93 710,81	-640 090,14
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 (A)		486 078,36	-72 864,14	413 214,22
RÉSULTAT COMPTABLE REPORTÉ 2021(B)		2 048 173,85	332 049,94	2 380 223,79
RÉSULTAT BRUT DE CLOTURE 2022 (A+B= C)		2 534 252,21	259 185,80	2 793 438,01
Restes à réaliser	Recettes			
	Dépenses		-98 328,44	-98 328,44
	SOLDE (D)		-98 328,44	-98 328,44
RÉSULTAT NET DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 (C+D)		2 534 252,21	160 857,36	2 695 109,57

Le Budget Annexe Hippodrome et Activités Diverses qu'on appelle HAD suit également la même instruction budgétaire M57 et intègre principalement les activités du site de l'Hippodrome. Ce budget est également étendu à d'autres activités qui sont éligibles à la TVA véritablement dans l'intérêt de ce budget annexe. Cela inclus l'ensemble des recettes et des dépenses de fonctionnement ou d'investissement de certains équipements de la Ville : bâtiment appartenant à la Ville et l'ensemble des baux commerciaux AOT donc Autorisation d'Occupation Temporaire ainsi le résultat net de clôture du budget annexe s'affiche à 2,7 millions d'euros et servira à financer les travaux d'investissement.

Fonds de Roulement et résultats du budget principal Ville

	2020	2021	2022
Fonds de roulement brut en début d'exercice	24 165 248	22 015 749	26 064 225
Résultat de l'exercice	-2 149 499	4 048 476	-3 020 282
Fonds de roulement brut en fin d'exercice	22 015 749	26 064 225	23 043 943

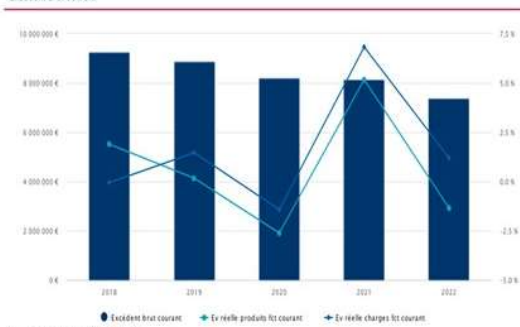
	2020	2021	2022
Restes à réaliser (reports avec engagements)	-1 565 635	-3 591 008	-5 192 046
Fonds de roulement net en fin d'exercice	20 450 114	22 473 217	17 851 897

Les résultats de clôture sont analysés selon une approche bilancielle. Prenons le fonds de roulement brut en début d'exercice et en fin d'exercice. La différence donne un résultat brut d'exercice qui correspond donc cette année à un déficit de 3 millions d'euros en intégrant nos reports en fin d'exercice de moins 5,2 millions d'euros qui correspond à la différence entre les dépenses et les recettes reportées comme je l'ai dit tout à l'heure nous obtenons un fonds de roulement net en fin d'exercice de 17,8 millions d'euros.

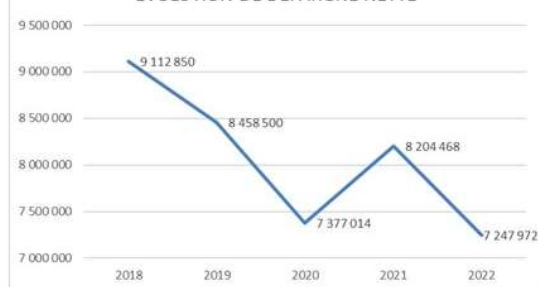
Un autofinancement impacté par l'inflation

€	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de fct. courant	46 161 503	46 653 454	45 524 758	48 643 636	50 575 655
- Charges de fct. courant	36 890 478	37 766 327	37 301 135	40 483 709	43 177 876
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	9 271 026	8 887 127	8 223 623	8 159 927	7 397 779
+ Solde exceptionnel large	- 158 176	- 428 627	- 846 608	44 541	- 149 807
= Produits exceptionnels larges*	327 290	430 553	342 104	47 701	32 660
- Charges exceptionnelles larges*	485 466	859 179	1 188 712	3 160	182 467
= AUTOFINANCEMENT DE GESTION	9 112 850	8 458 500	7 377 014	8 204 468	7 247 972
- Intérêts	0	0	0	0	0
= AUTOFINANCEMENT BRUT	9 112 850	8 458 500	7 377 014	8 204 468	7 247 972
- Capital	0	0	0	0	0
= AUTOFINANCEMENT NET	9 112 850	8 458 500	7 377 014	8 204 468	7 247 972

Excédent brut courant

MARCO-EN-BARÇEUL
UN ART DE VIVRE

EVOLUTION DE L'EPARGNE NETTE



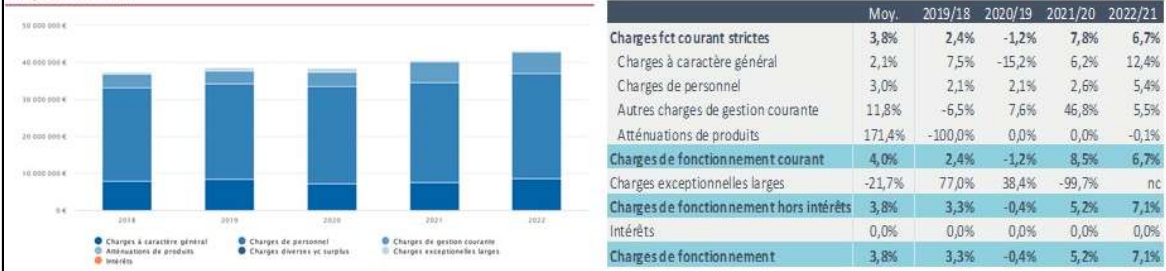
7

En raison d'une hausse des dépenses de fonctionnement (+ 7%) nettement supérieure à l'augmentation de nos produits (+3,9%), l'autofinancement net baisse de 975 euros soit près de 1 million d'euros. Cet écart qu'on appelle «effet ciseau» à des conséquences sur notre autofinancement, nous passons de 8,2 millions d'euros à 7,2 millions ce qui nous a incité à baisser notre autofinancement 2023 dans notre budget 2023 de un million. L'inflation et ses conséquences : augmentation des prix des achats et des services, revalorisation du point d'indice, soutien au plus démunis) sont venus absorber une partie de notre autofinancement.

Les dépenses de fonctionnement

€	2018	2019	2020	2021	2022	%/Fct	Evol 21/22
Charges fonctionnement courant strict	36 885 149	37 766 327	37 301 135	40 194 404	42 888 747		
Charges à caractère général	7 823 764	8 411 898	7 133 232	7 577 463	8 515 710	20%	938 247
Charges de personnel	25 308 513	25 843 632	26 389 118	27 068 878	28 517 215	66%	1 448 337
Autres charges de gestion courante	3 752 872	3 510 798	3 778 786	5 548 063	5 855 822	14%	307 759
Atténuations de produits	5 329	0	0	289 305	289 129	1%	- 176
Charges fonctionnement courant	36 890 478	37 766 327	37 301 135	40 483 709	43 177 876		2 694 167
Charges exceptionnelles larges *	485 466	859 179	1 188 712	3 160	182 467	0,4%	179 307
Charges fonctionnement hs intérêts	37 375 943	38 625 507	38 489 847	40 486 869	43 360 343		
Intérêts	0	0	0	0	0		0
Charges de fonctionnement	37 375 943	38 625 507	38 489 847	40 486 869	43 360 343	100%	2 873 474

Charges de fonctionnement



Les charges de fonctionnement s'affichent à 43,3 millions d'euros donc c'est un record avec une progression de 7,1% par rapport à 2021 contre une hausse moyenne de 3,8% sur la période 2018-2022. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 7,1%, un chiffre certes supérieur à l'inflation constatée dans le pays autour de 5,2% en 2022 mais équivalent la hausse du panier du maire estimé à 7,2%. Le panier du maire, c'est comme le panier des ménages, c'est un indice qui est fourni par l'Insee, le dernier connu est au 1er octobre 2022 et il fait apparaître donc sur 9 mois, une hausse de 61% pour le gaz et l'énergie et 2,2% pour les revalorisations salariales. Cette augmentation est notamment la résultante d'une progression de 12,4% des charges à caractère général pesant 20% de notre budget et de l'augmentation des charges de personnel de 5,4% pesant les deux tiers de notre section de fonctionnement, 66 %.

Les autres charges de gestion courante représentent les primes, les aides, les subventions, les admissions en valeur, les réciprocités, les forfaits externats scolaires, le remboursement ou l'annulation de certaines de nos activités. Elles augmentent de 308.000 euros soit 5,5% principalement en raison de la subvention exceptionnelle liée à la crise de l'énergie de 300.000 euros versés au CCAS.

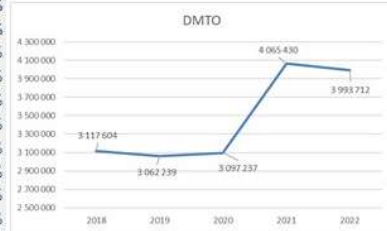
Les produits de fonctionnement

€	2018	2019	2020	2021	2022	%Pd Fct
Produits fonctionnement courant stricts	45 787 368	46 242 842	45 148 504	48 210 570	50 083 059	
Impôts et taxes	36 953 947	36 664 791	37 097 867	38 445 460	39 665 452	78,4%
Contributions directes	23 543 794	23 356 981	23 593 356	24 038 151	25 086 000	49,6%
Dotation communautaire reçue	8 558 079	8 566 117	8 575 887	8 576 018	8 584 029	17,0%
AC reçue	8 003 828	8 003 828	8 003 828	8 003 828	8 003 828	15,8%
DSC reçue	554 251	562 289	572 059	572 190	580 201	1,1%
Taxe sur les pylônes électriques	49 728	50 988	53 403	54 621	56 049	0,1%
Taxe locale sur la publicité extérieure	164 501	186 527	196 528	193 669	194 210	0,4%
Taxe additionnelle DMTO	3 117 604	3 062 239	3 097 237	4 065 430	3 993 712	7,9%
Reversement FNGIR	495	495	494	494	494	0,0%
Attribution FPIC	642 028	489 295	506 460	506 260	497 837	1,0%
Solde impôts et taxes	878 213	952 644	1 074 996	1 011 311	1 253 615	2,5%
Dotations et participations	5 126 103	5 739 171	5 344 978	5 164 013	5 230 873	10,3%
DGF	2 291 848	2 088 268	1 934 214	1 820 482	1 707 660	3,4%
Compensations fiscales	959 469	1 016 207	1 075 098	944 526	984 566	1,9%
FCTVA fct	567	0	0	9 363	33 619	0,1%
Solde participations diverses	1 874 218	2 634 696	2 335 666	2 389 642	2 505 027	4,9%
Autres produits fonctionnement couran	3 707 318	3 838 880	2 705 659	4 601 097	5 186 734	10,2%
Produits des services	3 292 504	3 455 099	2 307 897	3 006 271	3 581 547	7,1%
Produits de gestion	414 813	383 781	397 762	1 594 826	1 605 187	3,2%
Atténuations de charges	374 136	410 612	376 254	433 066	492 596	1,0%
Produits fonctionnement courant	46 161 503	46 653 454	45 524 758	48 643 636	50 575 655	99,9%
Produits exceptionnels larges *	327 290	430 553	342 104	47 701	32 486	0,1%
Produits de fonctionnement	46 488 793	47 084 007	45 866 862	48 691 337	50 608 141	100,0%

Les produits de fonctionnement s'affichent à 50,61 millions d'euros soit en progression de près de 4%, c'est également un record. Les contributions directes augmentent de 4,4%. Les régies (produits du domaine, compte 70) augmentent de 19,1% pour atteindre un niveau supérieur à celui de 2019 qui est, je le pense, le signe d'une pleine relance des activités des services.

Les produits de fonctionnement

	Moy.	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21
Produits fonctionnement courant stri	2,3%	1,0%	-2,4%	6,8%	3,9%
Impôts et taxes	1,8%	-0,8%	1,2%	3,6%	3,2%
Contributions directes	1,6%	-0,8%	1,0%	1,9%	4,4%
Dotation communautaire reçue	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%
AC reçue	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
DSC reçue	1,2%	1,5%	1,7%	0,0%	1,4%
Taxe sur les pylônes électriques	3,0%	2,5%	4,7%	2,3%	2,6%
Taxe locale sur la publicité extériei	4,2%	13,4%	5,4%	-1,5%	0,3%
Taxe additionnelle DMTO	6,4%	-1,8%	1,1%	31,3%	-1,8%
Reversement FNGIR	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Attribution FPIC	-6,2%	-23,8%	3,5%	0,0%	-1,7%
Solde impôts et taxes	9,3%	8,0%	13,0%	6,0%	24,0%
Dotations et participations	0,5%	12,0%	-6,9%	-3,4%	1,3%
DGF	-7,1%	-8,9%	-7,4%	-5,9%	-6,2%
Compensations fiscales	0,6%	5,9%	5,8%	-12,1%	4,2%
FCTVA fct	177,5%	-100,0%	0,0%	0,0%	259,1%
Solde participations diverses	7,5%	40,6%	-11,3%	2,3%	6,2%
Autres produits fonctionnement col	8,8%	3,5%	-29,5%	70,1%	12,7%
Produits des services	2,1%	4,9%	-33,2%	30,3%	19,1%
Produits de gestion	40,3%	-7,5%	3,6%	300,9%	0,6%
Atténuations de charges	7,1%	9,7%	-8,4%	15,1%	13,7%
Produits fonctionnement courant	2,3%	1,1%	-2,4%	6,9%	4,0%
Produits exceptionnels larges *	-43,9%	31,6%	-20,5%	-86,1%	-31,9%
Produits de fonctionnement	2,1%	1,3%	-2,6%	6,2%	3,9%



La DMTO (les droits de mutation à titre onéreux) baissent légèrement de 1,8% donc à 3 994K€ après avoir atteint UN montant historique à 4 065K € en 2021 qui reste quand même une année record en 2022, 4 millions je ne pense pas que l'on va les faire cette année en 2023. Il est intéressant de constater le point important pour l'équilibre des comptes de la commune du produit des impôts directs qui représente près de 50%. Mentionnons également les contributions de la MEL à hauteur de 17% de nos produits de fonctionnement.

Par ailleurs, on peut constater l'érosion de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), je le rappelle tous les ans mais elle continue de baisser, pesant dans le budget de fonctionnement passant de 11% en 2014 à 5% en 2018 pour atteindre péniblement 3% en 2022.

Analyse de la fiscalité

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux TH	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%
Taux FB	14,80%	14,35%	14,21%	33,50%	33,50%
Taux FNB	19,38%	19,38%	19,19%	19,19%	19,19%
Evolution					
	Moy.	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21
Taux TH	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	-1,0%	-3,0%	-1,0%	0,0%	0,0%
Taux FNB	-0,2%	0,0%	-1,0%	0,0%	0,0%
Taux ménages	-0,51%	-1,1%	-1,0%	0,0%	0,0%
€					
Base nette TH	53 681 734	55 340 625	56 071 079	1 859 400	1 760 000
dont base résidences secondaires	1 589 286	1 718 201	1 578 326	1 859 400	1 760 000
Base nette FB	54 788 384	56 060 498	56 901 252	53 931 791	55 709 023
Base nette FNB	191 772	193 870	201 371	200 712	203 702
€					
Produit TH	14 741 004	15 196 536	15 397 118	510 591	483 296
Produit FB	8 108 681	8 044 681	8 085 668	23 370 855	24 484 662
Produit FNB	37 165	37 572	38 643	38 517	39 090
Produit 3 Taxes ménages	22 886 850	23 278 789	23 521 429	23 919 963	25 007 048

11

Pour mémoire en 2021 la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été concrétisée au sein de la comptabilité des collectivités. Dès lors, il a été intégré le taux du foncier bâti du département 19,29% du taux de la commune ; 14,21 % pour afficher donc le nouveau taux mais c'était déjà l'année dernière la même chose un taux qui pour l'instant ne bouge pas à 33,5%.

Le tableau des bases nettes d'imposition permet de voir concrètement l'incidence de la réforme sur notre collectivité. En effet, les bases fiscales de taxe d'habitation passent de 56 millions en 2020 à 1,7 millions en 2022 correspondant uniquement aux bases des résidences secondaires à Marcq-en-Baroeul.

Quant à la taxe sur le foncier bâti, elle passe de 53,9 millions à 55,7. Cette hausse est exclusivement liée à la revalorisation des bases fiscales donc apportée par l'Etat de 3,4% parce que les bases ne sont pas dynamiques.

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

€	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire (DF)	1 818 117	1 661 910	1 550 492	1 447 967	1 347 770
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, I)	473 731	426 358	383 722	372 515	359 890
dont DSU	0	0	0	0	0
dont DSR	0	0	0	0	0
dont DNP	473 731	426 358	383 722	372 515	359 890
= DGF (A)	2 291 848	2 088 268	1 934 214	1 820 482	1 707 660

Evolution nominale de la DGF communale	Moy.	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21
Dotation forfaitaire (DF)	-7,2%	-8,6%	-6,7%	-6,6%	-6,9%
Dotation d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	-6,6%	-10,0%	-10,0%	-2,9%	-3,4%
DGF	-7,1%	-8,9%	-7,4%	-5,9%	-6,2%



La DGF passe de 2,3 millions à 1,7 millions sur la période 2018-2022 soit une baisse de 25%. Elle a diminué de 7,1% par année en moyenne depuis 2018.

Les dépenses d'investissement

Montants des dépenses d'investissement hors dette	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'équipement	10 409 610	18 210 264	13 698 856	7 966 780	15 916 930
Dépenses directes d'équipement	9 566 410	13 205 068	12 751 205	7 853 963	15 652 930
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	843 200	5 005 196	947 651	112 817	264 000
Opérations pour compte de tiers (dép)	0	0	0	0	0
AC Investissement	0	0	0	0	0
Dépenses fin. et diverses hors dette	5 551	120	355 146	3 530	2 248
Dépenses d'investissement hors dette	10 415 161	18 210 384	14 054 002	7 970 310	15 919 178



Il y a eu 65,5 millions d'euros de crédit mandatés sur la période 2018-2022 sans compter les reports de 5,4 millions de 2022 ce qui nous donne un total de 72 millions de crédit d'investissement engagés sur cette période.

En 2022, il a été mandaté presque 16 millions d'euros et 5,4 millions d'euros de reports, soit 21,3 millions d'euros d'investissement. C'est un montant très important. Je pense que ça montre que l'activité est pleinement relancée.

Le financement de l'investissement

Financement de l'investissement	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'investissement hors dette	10 415 161	18 210 384	14 054 002	7 970 310	15 919 178
Dépenses d'équipement	10 409 610	18 210 264	13 698 856	7 966 780	15 916 930
Autres dépenses d'investissement	5 551	120	355 146	3 530	2 248
Dépenses d'investissement hors annuit	10 415 161	18 210 384	14 054 002	7 970 310	15 919 178
Financement des investissements	12 026 837	15 427 984	11 902 604	12 018 786	12 898 896
Épargne nette	9 112 850	8 458 500	7 377 014	8 204 468	7 247 798
Ressources propres d'investissement (f)	2 278 834	6 542 732	2 753 916	1 984 441	3 633 715
FCTVA	789 501	1 176 561	1 384 063	1 753 794	724 644
Produits des cessions	1 118 460	5 208 991	1 224 625	30 000	2 737 263
Diverses RPI	370 873	157 180	145 228	200 647	171 808
Subventions yc DETR / DSIL	635 153	426 752	1 771 674	1 829 877	2 017 383
Emprunt	0	0	0	0	0
Variation du résultat global de clôture	1 611 676	-2 782 415	-2 151 397	4 048 476	-3 020 282

Financement de l'investissement

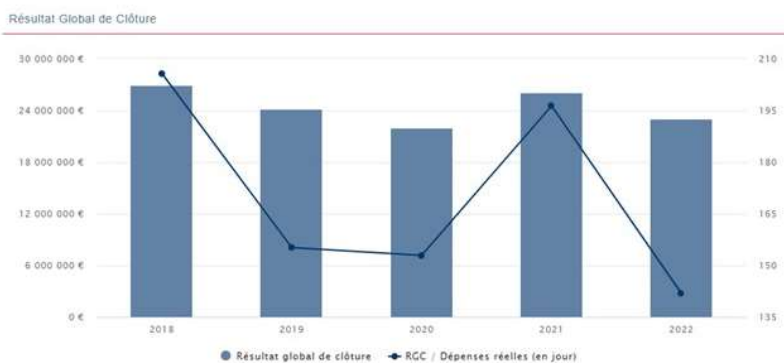


Après avoir exécuté la section de fonctionnement, il apparaît une épargne nette pour financer les investissements. La section d'investissement dispose des ressources propres telles que le fond commun de TVA, des produits de cessions, de subventions, des taxes d'aménagement et des équipements si ces ressources ne sont pas suffisantes pour financer nos dépenses d'investissement. La ville peut avoir un recours à l'emprunt ou faire varier le fonds de roulement en matière. Il s'agit de financer presque 16 millions d'euros, alors que la Ville dispose que de 13 millions de ressources disponibles épargne nette et ressources propres d'investissement, ce qui engendre effectivement une variation de notre fonds de roulement de 3 millions d'euros en moins. Cette évolution du fonds de roulement est une résultante comme je l'ai dit de 1 million de l'épargne nette et des conséquences de l'inflation.

Fonds de roulement ou excédent global

Variation du résultat global de clôture	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles totales	49 402 780	54 053 491	50 392 452	52 505 655	56 259 239
- Dépenses réelles totales	47 791 104	56 835 891	52 543 849	48 457 179	59 279 521
= Variation du résultat global de clôture	1 611 676	-2 782 415	-2 151 397	4 048 476	-3 020 282

Résultat global de clôture	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat reporté n-1 (yc 1068)	25 335 987	26 947 663	24 165 248	22 015 749	26 064 225
+ Variation EGC n	1 611 676	-2 782 415	-2 151 397	4 048 476	-3 020 282
= Résultat global de clôture	26 947 663	24 165 248	22 015 749	26 064 225	23 043 943



Notre fonds de roulement passe donc de 26 millions d'euros en 2021 à 23 millions d'euros en 2022 hors financement des reports d'investissement. L'analyse du Compte Financier Unique 2022 montre que la Ville se trouve dans une situation financière satisfaisante dans un contexte inflationniste difficile, cette situation financière est le reflet d'une excellente gestion depuis 10 ans. Elle ne prédispose par contre de la conjoncture à venir. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Monsieur LHERBIER pour cette présentation à la fois très claire et concise. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur TONNEL, allez-y.

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL** : Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Tout d'abord grand merci à l'Adjoint aux Finances, à son Directeur de service et aux services en général pour ce premier Compte Financier Unique. Il convient de souligner que Marcq-en-Barœul figure dans les premières communes à mettre en place ce document qui est encore en phase de test à l'échelon national, bravo pour cela. Merci à Monsieur LHERBIER également d'avoir reconnu «petit clin d'oeil en commission» que les chiffres que j'avais annoncé lors du dernier conseil municipal étaient les bons.

La Ville de Marcq disposait donc au 31 décembre de la coquette somme de 35 millions d'euros auxquels il faut ajouter les sommes disponibles sur le budget de l'hippodrome et activités diverses, 2.534.252 Euros pour être précis, soit au 31 décembre 2022, la somme de 37,5 millions d'euros. Nous ne reviendrons pas sur nos prises de position largement exprimées lors du dernier conseil, nous vous en faisons volontiers grâce.

Le Compte Financier Unique nous permet de mieux appréhender les finances publiques si complexes. Le législateur a pour objectif de rapprocher notre comptabilité à celle de n'importe quelle entreprise privée et c'est une très bonne chose. Ainsi pour la première fois, nous disposons d'un bilan et d'un compte de résultat. Quel expert-comptable ne serait pas impressionné par notre haut de bilan qui pourrait encore être amélioré, excusez du peu, si on y avait intégré les 10 millions d'euros figurants dans les comptes de régularisation. Comment et pourquoi alors justifier des décisions rocambolesques d'austérité sur le personnel, sur les budgets des différents services et sur les actions offertes à nos administrés. Votre nouvelle décision concernant les cantines des écoles privées en était un exemple flagrant, nous y reviendrons bien sûr. Comment ne pas évoquer également la suppression du service d'aide à domicile du CCAS. Dans les prochains mois, vous allez vendre de nombreux fonciers : la friche Doolaeghe ; certains terrains du Pavé Stratégique ; les Provinces du Nord ; les terrains Carambar, bref notre situation n'est pas près de se dégrader. Monsieur le Maire nous vous le disons haut et fort, notre commune n'est pas un Monopoly où il faut acheter, revendre et construire sans cesse des maisons pour gagner la partie. Notre Ville, c'est là où nous habitons, c'est notre cadre de vie, nous y tenons plus que tout. Une bonne gestion, certes nous le reconnaissons bien volontiers mais des objectifs qui ne sont pas les nôtres et qui entraînent des dérives. Bref, vous l'aurez compris, encore grand bravo pour le travail réalisé mais votre cure d'austérité n'a que trop duré, vos parties de Monopoly également. Cela devient purement et simplement incompréhensible pour nous tous. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur TONNEL. Qui demande la parole ? Pas de demande de parole. Monsieur LHERBIER voulez-vous apporter quelques réponses.

➤ **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER** : Monsieur TONNEL encore une fois, on ne va pas être d'accord. La trésorerie de la Ville représente l'ensemble de tous les budgets donc on a bien effectivement 35 millions, je fais un monde honorable parce qu'effectivement dans le compte administratif, on ne présentait pas les sommes non titrées qu'on présentait dans le compte de gestion. Le fait qu'effectivement et à l'époque quand on en a parlé, le Compte Financier Unique n'était pas sorti quand j'ai vu le Compte Financier Unique où effectivement il apparaît nos 25 millions de trésorerie plus les dix millions non titrés qui correspondent en fait à deux engagements qu'on va avoir sur 2023 mais qu'il faut effectivement les faire apparaître en 2022, on a bien 35 millions effectivement à fin 2022 au niveau de la trésorerie, mais la trésorerie elle est globale, on n'ajoute pas, il n'y a qu'une ligne de trésorerie, il n'y a pas de ligne donc c'est bien 35 millions tout compris.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Monsieur LHERBIER. Monsieur CATHELAIN vous avez demandé la parole

➤ **Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN** : Merci Monsieur le Maire. Voilà je voulais aussi attirer l'attention dans les slides, les diapositives on va parler français, que tu as présenté, il y a notamment l'autofinancement on voit qu'il diminue assez fortement cette année, il est en baisse de 2 millions d'euros entre 2018, même 3, et 2022 et notamment en raison d'une hausse des dépenses qui est plus rapide que la progression des recettes.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 7,1% quand les recettes elles sont en augmentation de seulement 3,9%, c'est ce que vous entendez souvent dans les médias où il parle d'effet ciseau en fait toutes les collectivités sont touchées parce que je veux répondre aussi à Monsieur TONNEL et je me dis que l'on n'a pas forcément analysé le même Compte Financier Unique et je pense qu'on peut être fier tous ensemble, le conseil municipal, justement de la gestion rigoureuse que nous avons eu, alors pas rigoureuse dans le sens rigueur économique dans le sens où on n'a pas dilapider l'argent des Marcquois ce qui nous permet quand même de voir effectivement arriver plus facilement mais on voit qu'il y a une dégradation comme, en général en France,, dans toutes les collectivités des comptes publics parce qu'il y a une progression plus rapide des dépenses que les recettes et ça peut poser demain un problème parce que je rappelle que l'autofinancement c'est ce qui nous permet quand même d'investir. Si vous avez un autofinancement qui baisse, vous avez forcément moins d'investissements au profit des Marcquois, on peut reprendre les comptes rendus sur le budget ou sur les comptes administratifs précédents j'entends, il faudrait toujours baisser davantage nos recettes en diminuant encore plus parce que, je rappelle qu'on a quand même bien diminué les impôts ces derniers mandats. En diminuant encore davantage le taux de la taxe d'habitation avant et aujourd'hui de la taxe foncière et qu'il faudrait dépenser encore davantage. Si on fait ça, on va dans le mur mes amis, donc je voulais simplement préciser ces choses parce que je me dis on n'a pas tout à fait la même analyse aujourd'hui des perspectives d'avenir et je vous dirais aussi un mot sur nos recettes fiscales notamment les DMTO qui là, moi j'ai les derniers chiffres au niveau Départemental sont en baisse de 16%. Je rappelle qu'à chaque crise, les DMTO souvent parce que là, j'ai envie de dire en début d'année, c'est vraiment en fin d'année qu'on saura ça peut baisser de 40% quand il y a une crise donc ça peut dégringoler et c'est nos recettes donc voilà la situation alors les DMTO, c'est une recette fiscale c'est les droits de mutation à titre onéreux donc quand il y a une vente d'immeubles, il y a une partie qui revient aux collectivités dont la commune. 2023 sera difficile, 2024 sera encore plus difficile, il y a beaucoup d'inquiétudes qui se posent sur les finances publiques.

Monsieur Pascal LHERBIER : Je vais compléter mon cher Loïc c'est qu'effectivement à fin avril, la DMTO, les droits de mutations en titre onéreux qui étaient de 1,3 millions en 2022 sont de 880 000 en 2023 ce qui fait une baisse de 23%, on est assez proche.

Monsieur le Maire : Juste un tout petit mot. Ce que je voudrais vous dire c'est que l'on est dans une conjoncture extrêmement difficile, chacun le sait très bien, et puis pourtant la ville de Marcq-en-Baroeul à cette grande particularité, c'est qu'elle garde le cap et que l'on est une ville qui est plutôt une ville fourmi qu'une ville cigale mais que pour autant c'est une ville qui investit beaucoup pour apporter des services aux Marcquois et que ceux-ci le reconnaissent très largement. Dans le Compte Financier Unique qui nous a été présenté, on a souligné qu'il y avait eu entre 2018 et 2022, 72 millions d'euros d'investissements, c'est vraiment considérable, mais vraiment considérable et je crois qu'il faudrait regarder par comparaison ce qui peut se passer dans d'autres villes, on constaterait que, effectivement, Marcq-en-Baroeul est une ville qui fait preuve de dynamisme, d'un dynamisme remarqué par ses habitants qui nous en remercient à chaque fois qu'il y a d'ailleurs des réunions avec une ville aussi qui a des relations vraiment excellentes avec les autres partenaires, les autres collectivités territoriales.

Nous étions la semaine dernière avec Monsieur le Président du Département pour visiter le collège des Rouges Barres, c'est vraiment une réalisation extraordinaire dans un quartier où il y a énormément d'investissements qui vont être faits et qui sont aussi le fruit des excellentes relations qu'on a avec la MEL puisque la passerelle de Rouges-Barres, je prends un exemple, est en train d'être refaite. Ce sont des investissements très lourds et qui vont bénéficier encore au quartier, à la mobilité à l'enseignement, dans tous les domaines, il y a de la famille, on a fait une nouvelle crèche dans ce quartier pour prendre l'exemple et dans tous les quartiers de la Ville, il y a ce même dynamisme. Donc, ville fourmi plutôt que cigale, Ville qui investit beaucoup pour l'avenir et une ville qui sait dans une conjoncture particulièrement difficile avec le soutien des services que je salue parce qu'il y a vraiment un sens des responsabilités aiguës de la part certes des élus mais également de tous les services municipaux et bien les Marcquois n'ont pas été impactés, ni dans les services apportés à la population, ni dans des majorations d'impôts, nous ne les avons pas augmenté depuis des années, des années, et des années, c'est tout à fait unique, depuis 2012, je crois, c'est quand même quelque chose de tout à fait notable. Donc, pas d'impact pour les Marcquois, pas d'impôt nouveau effectivement, les associations bénéficient du même soutien, aucune diminution des aides aux associations de la Ville et vraiment beaucoup de services nouveaux qui sont apportés, beaucoup de politiques nouvelles qui sont initiées que ce soit dans le sport, hier nous parlions du sport santé très apprécié par nos concitoyens, quand on voit le dynamisme de nos associations d'aînés où il se passe quelque chose mais tous les jours et je vous remercie tous ceux qui sont très présents, je vois Patricia DEFRANCE qui opine de la tête, je vois Marie-Pierre JANSSENS que je remercie infiniment pour tout ce qu'ils font et mais c'est vous tous qui êtes vraiment très présents. Moi, je suis très fier de ce compte, on va dire Compte Administratif qui est maintenant fusionné Compte de Gestion/ Compte Administratif. Je suis très fier aussi du fait que la Ville ait toujours un coup d'avance parce qu'on a accepté ce challenge d'être parmi les toutes premières villes à se lancer dans cet exercice très difficile donc bravo à vous.

Maintenant on va pouvoir voter ce Compte Financier Unique selon la règle, je dois partir, je vais passer la parole à mon Premier Adjoint qui va faire voter le Compte Financier et puis une fois que ce sera, à la fois pour le Budget Principal de la Ville mais aussi pour le Budget Annexe de la Ville et puis je reviendrai une fois que ça aura été voté.

Monsieur Pascal LHERBIER vous avez demandé la parole.

Monsieur Pascal LHERBIER : Une fois on m'a fait la réflexion en me disant mais vous avez investi 72 millions sur 5 ans pourtant vous n'êtes pas une ville sous équipée, on m'a dit ce qui est quand même encore plus remarquable d'investir dans une ville qui est déjà très bien équipée.

Monsieur le Maire : C'est tout à fait vrai merci.

Monsieur Loïc CATHELAIN : Mes chers collègues. Je vais mettre voix tout d'abord le Compte Financier Unique 2022 pour notre Budget Principal :

Membres en exercice = 39

Votants = 38 (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote)

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_05_0062DEL est adoptée à l'unanimité

Je vous en remercie.

Ensuite nous avons délibéré sur le Compte Financier Unique 2022 de notre Budget Annexe Hippodrome et Activités Diverses :

Membres en exercice = 39

Votants = 38 (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote)

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_05_0063DEL est adoptée à l'unanimité

Merci beaucoup. Monsieur le Maire vous pouvez revenir si vous le souhaitez. Les Comptes Financiers Uniques ont été adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Je sais très bien que ça n'entraîne pas une adhésion à la politique municipale mais c'est simplement constater que les choses sont tenues rigoureusement et en toute transparence donc je vous en remercie et je remercie les services car c'est une très grosse responsabilité, merci infiniment. On va poursuivre notre conseil municipal et je continue à donner la parole à Monsieur LHERBIER.

Monsieur Pascal LHERBIER : Il y a des décisions modificatives qui correspondent effectivement à la fois à l'affectation du résultat dès lors où on a constaté l'affectation du résultat 2022 il faut l'entériner et une décision modificative dont la principale genèse, c'est l'annulation de notre emprunt d'équilibre qu'on avait fait en 2023 pour équilibrer notre budget 2023 donc on en a plus besoin puisqu'on a un emprunt d'équilibre de 2,5 millions et qu'on a un résultat, comme vous l'avez vu tout à l'heure, qui est supérieur à 7 millions ce qui nous donne largement la possibilité d'abandonner notre emprunt.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des observations sur ces délibérations. On va voter l'ensemble des délibérations, si vous le voulez bien, de Monsieur LHERBIER :

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_05_0064DEL est adoptée à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - BUDGET HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_05_0065DEL est adoptée à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET PRINCIPAL

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_05_0066DEL est adoptée à l'unanimité

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_05_0067DEL est adoptée à l'unanimité

Je vous en remercie. Nous allons poursuivre l'étude du conseil municipal. Je passe la parole à Monsieur Loïc CATHELAIN.

➤ **Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN** : Merci Monsieur le Maire. J'ai un seul rapport sous mon timbre qui concerne le versement d'une subvention d'équipements au Centre Social et Culturel de Marcq-en-Baroeul pour la rénovation de leur bâtiment si vous en êtes d'accord. Comme vous le savez, le Centre Social et Culturel, c'est un partenaire majeur dans le domaine de l'action sociale dans notre ville. Nous étions hier avec Catherine JONCQUEZ et Didier LEMAITRE présents à leur conseil d'administration. Vous avez vu, si vous êtes passé Boulevard Clemenceau que, effectivement il y a des travaux qui sont en cours pour ce Centre Social et Culturel.

Je rappelle que c'est un bâtiment qui a 50 ans et qui avait besoin de travaux assez importants notamment pour être aux normes en matière thermique et d'accessibilité aussi, il y a un ascenseur qui est prévu, une nouvelle toiture, des bardages extérieurs, rénovation de l'accès piétons et du stationnement et aussi un désamiantage. Ces travaux qui représentent en tout et pour tout, 575.000 euros HT, ils nous ont présenté un état d'avancement de leurs travaux et je tiens aussi à les saluer parce qu'ils maîtrisent très bien pour l'instant les coûts des travaux ce qui n'est pas facile, on le sait, en ce moment et la subvention qui est quand même une subvention assez conséquente qu'on vous propose de leur accorder, c'est une subvention de 130 000 euros. Voilà Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Monsieur CATHELAIN. Je pense que Monsieur SEAILLES avait demandé la parole.

➤ **Intervention de Monsieur Laurent SEAILLES** : Notre Groupe se félicite du travail du Centre Social et Culturel et il se félicite aussi du soutien de la mairie. La seule chose que nous pouvons regretter, c'est que la Ville ne fasse pas plus pour promouvoir les actions du Centre Social.

➤ **Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN** : Peut-être que ma collègue Catherine JONCQUEZ sur la famille pourra...

Monsieur le Maire : Vous avez terminé votre question Monsieur SEAILLES ?

Monsieur Laurent SEAILLES : Oui.

Monsieur le Maire : On va vous répondre. Merci.

Monsieur Loïc CATHELAIN : ...pourra en dire un mot mais je le soulignais dans mon propos introductif, c'est un partenaire majeur de la Ville. On n'est pas quotidiennement mais en tant qu'élu, hebdomadairement en contact avec la direction du Centre Social, moi en ce qui concerne l'action sociale, Catherine JONCQUEZ, c'est la part la plus importante, c'est la famille tout ce qui est Accueils de loisirs, Petite Enfance, après j'en prends note mais en tout cas, on a des relations qui sont tout à fait cordiales, ils sont à notre écoute, on est à la leur et on travaille de concert avec eux. Je ne sais pas si tu voulais ajouter quelque chose.

➤ **Intervention de Madame Catherine JONCQUEZ** : Je pense que vraiment on est en lien constant, on est en accord sur les projets, on les travaille ensemble et honnêtement que ce soit la crèche à VIP, tous les accueils de loisirs, le fait que la Ville prête le Parc du Petit Prince pour qu'ils puissent faire toutes leurs activités sur les travaux de rénovation, ils ont même aménagé le passage devant au bas du bâtiment pour aller plus directement au Petit Prince, donc chez nous, franchement si vous aviez quelque chose de concret, vous pouvez nous en parler mais on est quotidiennement en lien et on travaille avec eux sur tous les thèmes en tout cas de la famille c'est certain.

Monsieur le Maire : Bon, on ne va pas polémiquer Monsieur SEAILLES, on est ici une assemblée où on fait un petit peu de politique mais vous dites on donne 130.000 euros en plus de tout ce que l'on donne, vous nous dites on pourrait faire encore un petit peu plus, sans même donner un exemple ou une politique. Je pense que tout le monde est d'accord pour reconnaître que la Ville de Marcq-en-Baroeul a d'excellentes relations avec le Centre Social, qu'elle est son partenaire financier après la CAF, bien évidemment de très très loin, le plus important, les choses se passent très bien et non seulement sur le fonctionnement mais quand ils ont besoin d'argent sur l'investissement, on est là aussi, je pense que c'est un partenariat tout à fait exemplaire et une très bonne entente entre nous tous, mais je note, on peut faire toutes les observations qu'on veut, je ne suis pas en train de polémiquer mais dire on peut donner plus, ça veut dire quoi, à quel propos ? bien sûr on peut toujours donner plus. Merci à vous. On va voter cette délibération.

SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE MARCQ-EN-BAROEUL POUR LA RENOVATION DE SON BATIMENT

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_05_0051DEL est adoptée à l'unanimité

Merci. Madame Emilie BOULET, vous avez la parole.

➤ **Intervention de Madame Emilie BOULET :** Merci Monsieur le Maire. Mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs. Je vais prendre les deux délibérations qui concernent le versement du forfait communal. Depuis de nombreuses années, la Ville gère la restauration scolaire pour trois établissements privés sur cinq, ce qui entraîne une inégalité de traitement entre ces établissements. C'est pourquoi, le forfait d'externat de 543 euros n'est pas à la hauteur des dépenses éligibles d'un enfant scolarisé dans le privé. Je vous rappelle que le forfait d'externat correspond au coût d'un enfant scolarisé dans une école publique pour tout ce qui concerne le temps scolaire, ce qui exclut les activités périscolaires. C'est l'objet de la délibération concernant le versement du forfait communal de l'année scolaire 2022-2023. Depuis juin 2022, j'ai entamé avec Monsieur LHERBIER, une phase de concertation avec les écoles privées et les Ogec afin de déterminer un forfait d'externat réévalué. Le principe étant que la Ville versera pour chaque élève Marcquois, un nouveau forfait d'externat. Le montant de ce forfait a été établi en fonction des dépenses réelles des écoles publiques. En contrepartie de cette réévaluation, les établissements privés se sont engagés à reprendre en gestion directe, l'organisation de la restauration. C'est l'objet de la convention qu'il vous est proposée de voter et qui fixe les relations financières entre la Ville et ces écoles privées. A compter de septembre 2023, la Ville versera la somme de 923 euros et ce, sur une période de 4 ans, par élève. Au-delà du forfait d'externat, la Ville souhaite continuer sa politique volontariste auprès des établissements privés dans le cadre de la politique sportive et culturelle. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il faut peut-être présenter toutes les délibérations.

➤ **Intervention de Madame Emilie BOULET** : Après ce sont des délibérations concernant des attributions de subventions dans le cadre de classes de découverte à Wormhout, Stella-plage pour les écoles Victor Hugo, Méliès et Pagnol.

Monsieur le Maire : Je pense que Monsieur TONNEL a demandé la parole sur la délibération relative au versement du forfait communal aux établissements privés Marcquois et donc je vous donne la parole Monsieur TONNEL.

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL** : Merci Monsieur le Maire. Bien sûr que je vais prendre la parole sur une délibération aussi importante, ça paraît évident. Monsieur le Maire, mes chers Collègues. La délibération qui est soumise à notre vote, nous a été remise tardivement. En effet, elle ne figurait pas, pour que tout le monde soit bien informé, initialement à l'ordre du jour, en tout cas, pas sous cette forme et ces conditions. La convention jointe à la délibération n'est même pas complète puisqu'elle ne comporte pas les obligations, en tout cas pour les cantines des établissements privés. Cela devient malheureusement une habitude et c'est désormais votre manière de faire Monsieur le Maire, méthode qui ne vous honore pas, c'est le moins que l'on puisse dire. Les groupes minoritaires n'ont jamais été informés, ni associés à la réflexion si on peut encore l'appeler ainsi. Cela n'empêche pas notre Groupe de prendre ce soir une position ferme, nette et claire car contrairement à vous, nos convictions sont également fermes, nettes et claires. Par cette délibération digne des prises de position de notre actuel Ministre de l'Education Nationale et peut-être est-ce là un cadeau à votre majorité plurielle, vous supprimez d'un trait plume, rien que cela, le service de restauration de la pose méridienne à destination des enfants des écoles privées. Service que notre Ville a toujours offert et que les agents municipaux remplissaient avec cœur et efficacité. Quelle honte pour votre majorité, mise sans doute, comme nous, devant le fait accompli. Décision prise pour on ne sait quelle raison par simple lettre de cachet. Serge Charles là-haut doit être totalement ébahi, lui qui s'est fièrement battu avec nous pour le choix de l'école qui devait rester une liberté. Les écoles privées étaient considérées par lui et Jean-René LECERF, son successeur, comme essentiel à l'équilibre de notre système scolaire. Vous remettez ce soir en question l'égalité de nos écoliers qui avaient prévalu jusqu'alors dans notre commune. Vous remettez en cause l'histoire de notre cité, son passé et ses liens historiques et fondamentaux avec nos écoles privées. Bien sûr, vous nous direz comme à chaque fois que cela s'est fait en parfaite concertation et que tout s'est parfaitement bien passé. Arrêtez cette farce et faites-nous grâce des arguments dont personne n'est dupe et certainement pas les familles concernées. Vous nous affirmerez ensuite que vous avez augmenté le forfait annuel afin que les écoles puissent s'équiper, réaliser des travaux et financer cette nouvelle compétence. Alors que vous n'avez finalement fait que procéder à la revalorisation du forfait communal, obsolète depuis très longtemps dans notre commune. Je rappelle à cet égard que selon la dernière enquête de l'Observatoire des finances et de la gestion des publics locales publiée en décembre 2019 et donc, avant le covid et la guerre en Ukraine, le coût médian de fonctionnement pour les communes, hors restauration scolaire, accueil périscolaire et activités annexes par élève et par an, se montait à 950 euros dans les écoles publiques. Ce coût, selon toujours la même enquête, grimpe à plus de 1229 euros pour les communes importantes comme celle de la strate de Marcq-en-Baroeul.

Ce n'est donc finalement que justice d'avoir augmenté le forfait annuel et une mise à niveau était de toute façon obligatoire, indispensable dans tous les cas. Nous sommes pourtant encore loin, très loin même du compte si on prend les chiffres de cette enquête. Les écoles privées dans leur courrier du 11 mars aux familles indiquent je cite : «quoi qu'il en soit nous nous efforcerons de garder des tarifs raisonnables pour nos familles et de garantir un service de qualité ne bénéficiant plus d'aide publique pour assurer la pose méridienne». Le prix augmentera pour toutes les familles tout en étant le plus compressé possible. Comme pour d'autres écoles, le prix du repas du midi deviendra cher, très cher et pour certaines familles trop chères CQFD. Vous avez cependant confirmé que le partenariat avec la piscine municipale pour les séances de natation et son service de transport perdurerait. Vous êtes décidément trop bon. Merci pour nos familles. Peut-être qu'un jour, apprendrons-nous par hasard, que vous aurez également décidé de supprimer ce dernier service offert aux enfants, pourquoi pas. Voilà donc le résultat de votre politique, servir l'avenir oui mais à quelle condition ? Nous n'attendons décidément plus rien de votre majorité. Les familles se souviendront longtemps de ce coup de poignard dans le dos. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur TONNEL. Je pense que Monsieur Augustin HUGLO avait demandé la parole.

➤ **Intervention de Monsieur Augustin HUGLO** : Oui, merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers Collègues. Juste pour insister sur quelques chiffres importants qui nous sont donnés dans les délibérations. Près de 1 million d'euros versés aux écoles privées pour l'année 2022-2023, ce n'est pas rien. Un forfait communal qui augmente de 70% pour l'année prochaine et pour quatre ans et qui porte le forfait communal à 923 euros par an et par enfant Marcquois scolarisé dans une école privée sous contrat de la Ville. Cette hausse qui représente 380 euros, c'est 2,60 euros par jour et par enfant en plus, sur une base d'une semaine de 4 jours. Il faut saluer ce nouveau soutien fait par la Ville aux familles Marcquoises pour le bien-être de nos enfants en plus de tous les projets qui ont été, sont ou seront menés pour les enfants de tous les âges, dans tous les quartiers pour leur éducation et pour leur épanouissement. Merci.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Monsieur Augustin HUGLO. Madame Odile VIDAL-SAGNIER vous vouliez la parole ? Allez-y.

➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER** : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Mesdames les Adjointes, Messieurs les Adjoints, chers Collègues, Mesdames et Messieurs. Cette délibération a été effectivement présentée en commission le 9 mai. J'ai toutefois deux remarques à effectuer qui ne mettaient pas venu à l'esprit à ce moment-là. Quel est le détail du coût mentionné dans les 923 euros par rapport au montant de 543, 56 euros accordé jusqu'à présent ? J'ai bien compris que les 543, c'était un montant qui était national et qui était un montant de base. Ce n'est pas ça, je n'ai pas compris en fait et donc je disais cette différence pourquoi ne pas plutôt l'utiliser pour favoriser l'école publique en donnant une subvention plus importante pour les sorties scolaires par exemple. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci Madame. On va vous répondre. Monsieur Loïc CATHELAIN a demandé la parole.

➤ **Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN** : Merci Monsieur le Maire. J'espère que, j'ose espérer en tout cas qu'autour de cette table, on est nous fermement, nettement et clairement, pour vous paraphraser Monsieur TONNEL, Républicain parce que les lois s'appliquent à nous et, vous êtes peut-être déçu, mais on ne peut pas donner plus aux écoles privées qu'aux écoles publiques. Il y avait une résurgence du passé, pourquoi d'ailleurs trois écoles privées sur l'ensemble des écoles privées avaient ce système qui n'existe nulle part en France. A un moment donné, je vous le dis, les lois s'appliquent à nous, on doit aussi en prendre compte, on réévalue le forfait de 70% je pense, donc il y a une égalité entre les enfants du public et du privé et c'est la seule chose qui compte. Je remercie aussi Émilie BOULET qui a fait un énorme travail. Elle est devenue Adjointe en charge de l'Enseignement en 2020, elle a mené des concertations avec les écoles concernées, c'est un gros travail qui a été mis en place pour ne pas donner plus aux écoles privées qu'aux écoles publiques, c'est normal que tout le monde ait la même chose. Moi je ne suis pas d'accord, je comprends pas la teneur des propos de Monsieur TONNEL et sa virulence sur ce sujet.

Monsieur le Maire : Madame BOULET, vous voulez apporter quelques réponses.

➤ **Intervention de Madame Emilie BOULET** : Ce qui me déçoit un peu, enfin ça m'interpelle beaucoup, c'est que en fait, Monsieur PICHON ne vient jamais à mes commissions. Je l'ai abordé deux fois ce sujet, vous n'êtes jamais venu, j'ai une première fois expliqué qu'on allait travailler dessus avec les Ogec, Madame Odile VIDAL-SAGNIER peut en témoigner. On a tout d'abord discuté ensemble et lors de la prochaine commission, j'ai présenté ce document, ça me fait sourire.

Pour Madame Odile VIDAL-SAGNIER en fait le montant était bien calculé toujours sur toutes les lignes on n'a pas le droit de donner un montant comme ça qu'on décide. Tout a été travaillé avec Monsieur LHERBIER, on prend chaque ligne et on étudie combien coûte un enfant dans le public et le forfait était plus bas parce que l'on déduisait la cantine qu'on apporté dans trois écoles. C'est pour ça qu'on dit qu'il n'y avait pas d'équité entre les écoles parce que les écoles comme Saint-Aignan et Jean Bosco avaient ce forfait de 543 euros alors que, ils ne bénéficiaient pas de la restauration scolaire. Donc là, on est reparti sur un forfait qui est équitable et je rappelle aussi que ce forfait d'externat, c'est un forfait qui vient compenser tout ce qui se passe pendant le temps scolaire. Tout ce qui se passe pendant le temps périscolaire n'est pas à la charge de la Ville pour les écoles privées.

Madame Odile VIDAL-SAGNIER : Juste une précision du coup. A quoi correspond la différence entre les 923 euros qui sont dans la convention et les 543 ?

Madame Emilie BOULET : C'était le coup de la restauration, c'est ce que ça coûtait à la Ville, la restauration scolaire qu'on déduisait, qui vient en déduction des 923 euros. En fait, le coût est toujours le même, on prend toutes les lignes de voilà et on déduisait cette restauration.

Madame Odile VIDAL-SAGNIER : du coup les 543 euros, c'était bien le montant qu'on donnait initialement. C'est bien ce que je disais. D'accord, merci.

Monsieur le Maire : Je voudrais apporter quelques petites précisions. Je ne m'attarde pas sur les propos discourtois qui ont pu être prononcés, peu importe. Dans cette affaire, c'est vrai

qu'il y avait une survivance d'une chose qui n'était pas possible, qui n'est pas légale et il fallait la régler pour trois écoles, les autres écoles privées, il y a longtemps que c'était réglé. Nous ce que l'on a fait tout simplement, c'est d'aborder cette question, on en a parlé en commission, ceux qui étaient-là peuvent en témoigner et on a demandé à l'inspection diocésaine de définir un interlocuteur et notre interlocuteur a été le secrétaire général des Ogec qui a été mandaté par l'inspection diocésaine. On a eu franchement les meilleures relations du monde avec cette personne avec laquelle on a travaillé vraiment de manière extrêmement précise en faisant une vraie comptabilité analytique avec Pascal LHERBIER qui a largement participé et les discussions ont été totalement apaisées et simplement on a expliqué que comme ce n'était plus possible, il fallait qu'on règle cette question et qu'on voulait le faire avec des comptes totalement transparents. Vous êtes arrivés à cette décision, cet accord qui a été pris, qui a été porté à la connaissance des Ogec, des directeurs d'écoles, des parents et je pense vraiment que l'on est totalement exemplaire et je remercie d'ailleurs Augustin HUGLO des précisions qu'il a apportées. Je ne sais pas si vous vous rendez bien compte mais passer de 543 euros à 923, une augmentation de plus de 70% comme le souligne Augustin et comme ça a été déjà dit ici autour de cette table, c'est un effort mais remarquable qui ne pose pas de difficultés aujourd'hui dans son application. Je voudrais juste apporter cette précision que c'est en parfaite harmonie avec l'inspection diocésaine et le secrétaire général des Ogec qui est la personne qui nous a été désignée par l'inspection diocésaine pour aboutir à cette délibération qui est une délibération sereine, apaisée et comprise je pense par tous.
Monsieur LHERBIER vous vouliez la parole.

➤ **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER** : Je voudrais juste ajouter que l'on parle de 923 euros par enfant donc par élève et le coût pour la Ville, il est important parce qu'il y a 2.000 élèves qui sont concernés, ce qui fait un coup de 1,8 millions quand même.

Monsieur le Maire : Je porte cette délibération au vote.

VERSEMENT DU FORFAIT COMMUNAL AUX ETABLISSEMENTS PRIVES MARCQUOIS - ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 34 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir)

Contre = 2 (Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

Abstention = 3 (Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2023_05_0052DEL est adoptée à la majorité absolue

Ensuite, il y a pour l'école Victor Hugo l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte à Stella plage pour l'année scolaire 2022-2023 :

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_05_0053DEL est adoptée à l'unanimité

Une délibération de l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte à Wormhout pour l'année scolaire 2022-2023 pour l'école Méliès :

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_05_0054DEL est adoptée à l'unanimité

Une délibération pour l'école Marcel Pagnol qui attribue une subvention dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte à Saint-Martin de Brehal, près du Mont-Saint-Michel pour l'année 2022-2023 :

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_05_0055DEL est adoptée à l'unanimité

Je vous en remercie. Je passe la parole à Monsieur Nicolas PAPIACHVILI pour une délibération.

➤ **Intervention de Monsieur Nicolas PAPIACHVILI** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Vous le savez, au niveau du centre commercial, on peut l'appeler comme ça, « Match » dans le quartier du Pont nous avons un projet d'ampleur pour continuer à accompagner la dynamisation de ce quartier. Ce projet a été initié, il y a maintenant quelques années par l'opportunité que nous avons eu de racheter la cellule anciennement « Marèse » occupée actuellement par les Cycles Février. Grâce à cette opération, nous avons pu entrer en quelque sorte dans la copropriété ce qui nous a permis d'avoir une voix au chapitre.

Vous savez que l'on est en perpétuelle remise en cause de ce qu'on peut faire pour nos commerçants, nos artisans. On a aussi autour de nous, autour de la ville, une forte concurrence et on doit toujours, si vous voulez, être à la pointe pour encore mieux les accompagner. Là, l'objectif c'est d'uniformiser un petit peu cette cellule qui comporte plusieurs copropriétaires, vous avez des investisseurs privés à côté notamment de la Ville. Les discussions ont commencé comme je le disais il y a de quelques années et nous avons acté un budget pour, en quelque sorte, du home-staging amélioré et la volonté notamment d'uniformiser les cellules. Aujourd'hui, ce budget a été revu à la hausse compte tenu de l'augmentation des prix dans le domaine de la construction et nous allons avoisiner plus ou moins les 500.000 euros hors taxes pour l'ensemble des propriétaires de cette cellule commerciale, en ce compris pour les deux cellules en face EASY CASH et l'ancienne salle de sport qui verra bientôt un nouveau restaurant. A côté de cela, notre engagement vis-à-vis des commerçants, c'est que ces derniers ne puissent pas engager le moindre centime dans un contexte qui est encore sensible pour eux et c'est pour ça que dans les diverses discussions, nous avons toujours convenu que nous prendrions en charge le prix des enseignes. C'est important les enseignes parce que c'est ce qui va vraiment donner l'identité et l'objectif c'est que nous ayons la même scénographie pour l'ensemble des enseignes pour avoir cet effet d'uniformisation. C'est la délibération qui vous est présentée aujourd'hui pour un montant global au niveau des enseignes à peu près 64.000 euros hors taxes. Vous avez une répartition en fonction des propriétaires. Vous avez la copropriété du 21 rue Nationale dont fait partie la Ville ; vous avez ensuite Mark Invest qui a une grosse partie, qui est un investisseur privé et puis après vous avez aussi les cellules justes en face. Ces subventions qui sont attribuées au titre des aides directes aux travaux, elles vont aller, on n'a pas le choix, au propriétaire, la subvention ira à destination des propriétaires mais, qui vont, pour le compte des commerçants, pouvoir prendre en charge bien évidemment ces enseignes. Infine, c'est naturellement les commerçants qui vont pouvoir bénéficier de ces enseignes. Cela permettra je pense à cette zone de se revitaliser encore plus et ce qui est bienheureux c'est que nous avons récemment d'ailleurs rencontré le nouveau Directeur de Match qui lui aussi envisage des travaux d'ampleur pour accompagner ce mouvement qui je pense va aller dans l'accomplissement de cette dynamisation de ce quartier avec, en face bien évidemment, la locomotive culturelle qui est le cinéma.

Monsieur le Maire : Est-ce que quelqu'un a demandé la parole sur cette délibération ?

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DES AIDES AUX TRAVAUX DES COMMERCANTS ET ARTISANS

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_05_0056DEL est adoptée à l'unanimité

Merci beaucoup. Merci pour nos commerçants. Madame GOUBE vous avez la parole sur les délibérations qui sont sous votre timbre.

➤ **Intervention de Madame Françoise GOUBE** : Merci Monsieur le Maire. Chers Collègues. Nous reparlons aujourd'hui du projet de PLU. Souvenez-vous le 8 octobre nous avons largement débattu des propositions qui figuraient dans le PLU et nous avons fait un certain nombre d'observations. Aujourd'hui on va devoir, au niveau de la Métropole, approuver le PLU pour cela il faut que, au niveau municipal, nous approuvions d'abord. L'essentiel des remarques que vous nous avons faites notamment sur les hauteurs, le coefficient de mixité fonctionnel, la suppression des marges de recul, coefficient de densité minimale, toutes ces remarques qui tenaient particulièrement à la Ville, ont été retenues. C'est-à-dire que le nouveau projet de PLU a acté toutes nos remarques. Je ne pense pas que ce soit utile que je redéveloppe complètement puisque l'on maîtrise tous. Nous vous proposons d'accepter le projet sans réserve. On précisera simplement qu'on souhaite retravailler un peu un zonage mais je vous propose d'accepter ce PLU sans réserve ce qui permettra lorsque toutes les communes auront approuvé, que le PLU soit approuvé au niveau métropolitain.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. C'est un sujet qu'on a largement abordé et qui fera l'objet d'une délibération au conseil de la MEL prochainement et qui nécessitera un vote de la MEL mais l'avis de notre conseil était normal et effectivement nous avons obtenu gain de cause sur toutes nos demandes. Madame Odile VIDAL-SAGNIER vous avez demandé la parole.

➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER** : Oui, merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Adjoints, chers Collègues, Mesdames et Messieurs. Nous nous abstiendrons sur la délibération du PLU qui selon nous ne permet pas de relever le défi écologique et urbain de modification de nos villes car nous trouvons que d'offrir la possibilité d'augmenter les hauteurs était une bonne idée, que des couloirs de densité minimale d'habitation souffrent de trop d'exception pour préserver les véritables espaces naturels.

Nous nous étions exprimés en ce sens le 8 octobre dernier. Dans le cadre du projet de rénovation du Pont et des friches Carambar, Doolaeghe et Decaux, nous pensons que nous devrions demander une évolution du PLU de la zone Carambar classée en zone économique pour partie en zone constructive afin de mieux répartir, voire de légèrement augmenter les logements envisagés dans le cadre du projet en cours. Notre Ville manque de logement alors que le tissu économique dispose de nombreux emplacements déjà existants. A-t-on fait un bilan des besoins économiques et de l'occupation des zones dédiées à cette activité ? par exemple, rue Delcenserie, des bureaux sont en cours de transformation en habitation. En ce qui concerne la demande de modification du PLU concernant des parcelles proches de la Ligue des Flandres de Tennis, ce serait des terres agricoles en moins alors que des projets de zones économiques sont en cours d'élaboration. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Monsieur TONNEL vous avez demandé la parole.

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL** : Je n'avais pas demandé la parole et je m'excuse Monsieur le Maire mais, nous par contre, on va voter favorablement cette délibération. On remercie Madame GOUBE pour tout le travail qui a été réalisé parce qu'il va pour nous dans le bon sens et donc un grand bravo. Voilà c'est tout ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur TONNEL et votre collègue. Madame VIDAL SAGNIER, je crois qu'il y a une confusion de votre part. On demande sur la Ligue des Flandres de tennis à ce qu'il y ait une discussion parce que la Ligue des Flandres de Tennis aurait peut-être besoin de bureaux complémentaires sur son propre terrain, ce n'est rien d'autre, mais on poursuivra la discussion sur ce sujet mais il n'y a pas de d'autres hypothèses. Bien écoutez, on a déjà largement débattu sur ce sujet, nous allons passer au vote.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLU 3 ARRETÉ LE 10 FEVRIER 2023 PAR LE CONSEIL METROPOLITAIN

Membres en exercice = 39

Votants = 39

*Pour = 36 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)
Abstention = 3 (Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)*

La délibération 2023_05_0057DEL est adoptée à la majorité absolue

De temps en temps, il y a des différences entre nous et c'est ça qui est bien dans nos débats. Merci. Il y a d'autres délibérations.

➤ **Intervention de Madame Françoise GOUBE** : On vous propose aussi de prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions foncières qui ont eu lieu au cours de l'année 2022. Je ne reviens pas dessus étant donné que, à chaque fois, il y a une délibération que ce soit en acquisition ou en cession, on les a vu au fur et à mesure, c'est un excès en plus au compte administratif. Ensuite, régularisation foncière : C'est une simple régularisation foncière d'une entreprise qui occupait une bande de terrain qui nous appartenait et elle nous la rachète, c'est bien ce n'est pas une somme énorme mais... On voit aussi que la Forge va changer d'exploitant. Le nouveau bail va être exactement dans les conditions précédentes et c'est l'exploitant sortant qui l'a présenté à la Ville, la personne correspondant aux attentes a été retenu. Il y a ensuite la valorisation des certificats d'économie d'énergie. En fait, il s'agit d'un dispositif métropolitain qui va permettre de mutualiser cette valorisation. On vous propose d'adhérer à ce dispositif, ça va nous permettre de le faire plus facilement, ça va diminuer les frais de gestion, des choses comme ça et ceci par le biais d'une convention de prestation de services conclut entre la Ville et la MEL et c'est cette convention qu'on vous propose.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Vous avez demandé la parole Madame Odile VIDAL-SAGNIER sur la délibération relative au certificat d'économie d'énergie.

➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER** : Tout à fait. Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Mesdames les Adjointes, Messieurs les Adjointes, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs. Cette délibération pose une question éthique. La commune de Marcq-en-Baroeul est moins gourmande en énergie et nous nous en félicitons mais que cela profite à de grosses entreprises qui devraient montrer l'exemple avec l'aide de leur service Recherche et Développement pour utiliser moins d'énergie au quotidien, nous paraît inadapté et de fait nous n'avons pas de réel impact sur la planète.

Cette délibération n'a pas été abordée en commission Transition Énergétique me semble-t-il mais je pense que c'est parce que c'est plutôt un côté financier. Nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie de votre attention. Merci beaucoup.

Madame Françoise GOUBE : Cette délibération a été abordée dans la Commission du Cadre de Vie et des affaires juridiques étant donné qu'il s'agit de la signature d'une convention donc d'un acte juridique. C'est pour cela que c'est sous mon timbre.

Monsieur le Maire : Bien on a bien noté votre remarque. On va voter les délibérations.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_05_0058DEL est adoptée à l'unanimité

REGULARISATION FONCIERE CHEMIN DU CHATEAU D'EAU - SCI BELVEDERE

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Marcq/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_05_0059DEL est adoptée à l'unanimité

LA FORGE - 5 PLACE DE GAULLE - TRANSFERT DE BAIL

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Marcq/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_05_0060DEL est adoptée à l'unanimité

On souhaite belle réussite au nouveau gestionnaire de cette jolie librairie Marcquoise.

ADHESION DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF METROPOLITAIN DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

Membres en exercice = 39

Votants = 39

*Pour = 36 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)
Contre = 3 (Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)*

La délibération 2023_05_0061DEL est adoptée à la majorité absolue

Nous en arrivons maintenant aux délibérations de Monsieur Alain CHASTAN qui est absent et qui est excusé et c'est à François ROCHET qui va présenter les délibérations.

➤ **Intervention de Monsieur François ROCHET** : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers Collègues. Cinq délibérations qui sont classiques et habituelles que l'on vous présente chaque année. A titre liminaire, je tiens à souligner que ces délibérations ont fait l'objet d'une présentation au Comité Social Territorial et ont reçu un avis favorable. La première délibération porte sur l'accueil collectif des mineurs appelés «accueils de loisirs » pour la période du 10 juillet au 4 août et du 7 août au 1er septembre. Tous les ans et de façon habituelle, nous embauchons du personnel d'encadrement. Nous embauchons 158 personnes dont vous voyez la répartition est indiquée dans la délibération ce sont des personnels soit à temps complet, soit à temps partiel sur une base de 20 heures par semaine. Bien évidemment, ces personnes doivent justifier des titres et diplômes pour occuper ces postes.

La deuxième délibération porte sur l'apprentissage pour l'année scolaire 2023-2024. Je vous rappelle qu'il s'agit de contrats de droit privé. La collectivité va embaucher pour l'année 2023-2024, quatre contrats d'apprentissage pour un public jeune de 16 à 29 ans révolus. Les quatre contrats d'apprentissage pour la Ville sont deux au niveau du Cadre de Vie, c'est-à-dire pour occuper une formation de BTS ou Bac Pro chauffagiste pour une durée de deux ans, un Bac Pro Menuiserie pour une durée de trois ans. Au niveau de la famille, un contrat d'auxiliaire de puéricultrice de 18 mois à compter du premier janvier 2024 et au niveau du sport, un contrat d'un an pour une maîtrise d'activité physique adaptée et santé (MAS) sachant que nous disposons actuellement de quatre contrats d'apprentissage en cours qui sont répartis dans les différents services.

La troisième délibération porte sur l'actualisation de la provision pour le financement des comptes épargne temps. Je vous rappelle que la Ville compte aujourd'hui, au 31 décembre 2022, 350 agents qui ont ouvert un compte épargne temps. Le nombre total de jour épargné représente l'équivalent de 7462,5 jours qui représente pour les agents la possibilité de prendre des congés après un délai au-delà de 15 jours acquis avec une monétisation à hauteur de 14 jours. Donc si on fait une provision, si l'ensemble des agents venaient à monétiser ces contrats, ça représenterait un montant théorique maximum de 168.495 euros et nous vous demandons d'adopter cette délibération pour provisionner cette somme de 168.495 euros.

La quatrième délibération : Taux de promotion pour l'avancement de grade au titre de l'année 2023. En accord avec le CST, Comité Social Territorial, le taux a été fixé, comme les années précédentes, à 100%.

Et la cinquième délibération : Tableau des effectifs permanents. C'est une proposition pour la création de postes susceptibles de répondre aux besoins d'avancement et de grades et la promotion interne et vous avez la répartition dans la délibération. Même si tout ne donne lieu à promotion. Voilà les cinq délibérations que je voulais vous proposer ce soir.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. On va passer au vote.

**ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ACCROISSEMENT SAISONNIER ACTIVITE -
RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS**

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_05_0068DEL est adoptée à l'unanimité

Je rappelle quand même que, on ne l'imagine pas toujours mais 158 embauches saisonnières, j'allais dire, pour faire tourner nos centres d'accueil pour les loisirs pendant les vacances, ça démontre un certain dynamisme et un service très important rendu à nos familles Marcquoises et, bien souvent, une aide précieuse apportait à des jeunes qui ont le BAFA qui cherchent un travail pendant les vacances c'est aussi le signe d'une politique très active et très vivace, donc merci Catherine pour ce travail.

APPRENTISSAGE - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_05_0069DEL est adoptée à l'unanimité

Nous avons déjà quatre apprentis, je crois en ce moment dans la Ville, c'est important on continue notre aide également à l'apprentissage dans la Ville et on ne peut que s'en réjouir.

ACTUALISATION DE LA PROVISION POUR LE FINANCEMENT DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_05_0070DEL est adoptée à l'unanimité

C'est une nouveauté d'ailleurs de la loi c'est assez sévère parce qu'il y a assez peu de probabilité pour que tout le monde veuille monétiser en même temps et le même jour son compte épargne temps mais c'est comme ça dans la rigueur des principes on y défère.

TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2023*Membres en exercice = 39**Votants = 39**Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)****La délibération 2023_05_0071DEL est adoptée à l'unanimité*****TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS - MODIFICATION***Membres en exercice = 39**Votants = 39**Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)****La délibération 2023_05_0072DEL est adoptée à l'unanimité***

Le tableau des effectifs permanents avec les modifications puisqu'il faut bien créer les postes s'il y a des gens qui ont des promotions. Merci beaucoup

Monsieur ELLART vous avez la parole.

➤ **Intervention de Monsieur Didier ELLART** : Merci Monsieur le Maire. Mes Chers Collègues. Une seule délibération à l'ordre du jour qui concerne l'équipe du Volley Club de Marcq-en-Baroeul Lille Métropole dont l'équipe première, je rappelle, a eu une saison mi-figue, mi-raisin puisqu'elle termine 11^{ème} sur le Top 14 en Ligue A Professionnelle. Par contre, cette délibération concerne l'organisation demandée par la Ligue Nationale du Volley d'un tournoi qualificatif pour la Coupe d'Europe des moins de 17 ans chez les féminines puisque l'équipe nationale avait raté sa qualification en début d'année en Allemagne. Elle a eu le droit à une deuxième chance, le week-end du 21 au 23 avril sous la forme d'un tournoi qualificatif Championnat d'Europe à quatre équipes avec les équipes d'Espagne, République Tchèque, Pays-Bas et France. L'équipe de France s'est qualifiée facilement pour ce tournoi qui se disputera du 11 au 23 juillet en Serbie. L'occasion aussi de communiquer sur les excellents résultats de la saison 2023 pour les clubs sportifs Marcquois avec des maintiens ou des accessions des équipes engagées en championnat et surtout de mettre en exergue deux clubs qui œuvrent pour le sport handicap sur la Ville de Marcq-en-Baroeul. Vous savez que ça fait partie de notre ADN au niveau sportif, le handicap. Premièrement, le club de Marcq Judo avec sa section handisport, l'obtention de neuf titres aux Championnats de France qui se sont déroulés à Dole du 14 au 16 avril avec trois médailles d'or, deux médailles d'argent et quatre médailles de bronze. Chapeau pour l'organisation du para-judo et les résultats obtenus et puis, ce weekend, la section sport adapté de l'Olympique Marcquois Football a glané son cinquième titre de champion de France, le championnat s'est déroulé à Carquefou en Loire-Atlantique, c'est vraiment l'intérêt pour le club et également pour la Ville de Marcq-en-Baroeul pour soutenir le sport handicap dans toutes ses composantes que ce soit le sport adapté ou le para-sport. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Monsieur ELLART. Pas d'observation.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU VOLLEY CLUB DE MARCQ-EN-BAROEUL POUR L'ORGANISATION DU TOURNOI QUALIFICATIF DU CHAMPIONNAT D'EUROPE U17 FEMININ

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2023_05_0073DEL est adoptée à l'unanimité

Merci beaucoup. Ce conseil est terminé et il y a une question diverse. Monsieur SEAILLES, vous avez la parole.

➤ **Intervention de Monsieur Laurent SEAILLES** : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, mes chers Collègues. Le 31 mai 2022, le Conseil Municipal avait décidé courageusement, bien que cela ne rentre pas dans les attributions obligatoires de la Ville, l'attribution d'une subvention de 300.000 euros au CCAS pour mettre en œuvre une aide financière à l'énergie pour lutter contre la précarité énergétique. Le Conseil Municipal a ainsi prouvé sa capacité à prendre en compte les difficultés concrètes des Marcquoises et des Marcquois. Mais même si la hausse des coûts de l'énergie semble aujourd'hui se stabiliser, on constate hélas que ces coûts ont augmenté en 2022 de 15% pour l'électricité et plus encore pour les autres énergies. Tandis que le pouvoir d'achat des salariés ou des prestations sociales augmentaient de moins de la moitié de ces taux plongeant de plus en plus de familles dans la précarité énergétique. C'est pourquoi les élus de notre liste qui sont à l'écoute des familles en difficulté demandent que le Conseil Municipal décide le renouvellement de cette aide en 2023 et la porte même de 100 à 150 euros au regard de l'inflation constatée des coûts de l'énergie et de la consommation partielle de l'enveloppe prévue par la Ville en 2022. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur SEAILLES. Monsieur CATHELAIN vous répondez.

➤ **Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers Collègues. Je tiens à vous remercier Monsieur SEAILLES pour la qualité de vos propos. Effectivement on a au moment où l'État avait mis en place son chèque énergie supplémentaire de 100 euros pour les ménages les plus modestes, le Conseil Municipal à l'unanimité avait décidé de verser une subvention de 300.000 euros au CCAS pour qu'il puisse doubler, c'était un chèque de 100 euros et on rajoutait 100 euros supplémentaires aux personnes qui bénéficiaient de ce chèque énergie supplémentaire de l'État et cela nous permettait en fait de nous appuyer sur les critères que l'État avait fixé quand les personnes avaient le droit à ce chèque énergie supplémentaire nous, nous ajoutions 100 euros supplémentaires.

Je tiens à rappeler qu'effectivement, c'est une période d'inflation, on le sait, l'énergie aussi augmente mais il faut quand même aussi rappeler qu'il y a le bouclier tarifaire qui existe et qui protège quand même davantage les ménages en tout cas que les entreprises et puis il y a tous ces dispositifs d'aides au niveau National et/ou Départemental qui existent également. Ces 300.000 euros n'ont pas été entièrement consommés ce qui fait que si demain nous devons avoir une action comme ce chèque énergie ou peut-être une autre, le CCAS pourra effectivement mettre en oeuvre une action pour venir aider les ménages Marcquois. Je tiens aussi à vous donner une précision sur le fonctionnement du CCAS. Vous ne le savez peut-être pas tous mais le CCAS a une commission permanente qui se réunit tous les 15 jours en cas de besoin, ce n'est pas forcément le cas mais en cas de besoin, tous les 15 jours, il y a une réunion qui est quand même prévue. On n'est pas toujours sollicité. C'est à dire que les Marcquois qui viennent au CCAS rencontrer, on a une équipe dans le Service Action sociale, des conseillers en économie sociale et familiale, des assistantes sociales qui sont présentes, qui reçoivent les personnes qui peuvent rencontrer des difficultés et lorsqu'il y a un souci, vous savez il y a des accidents de la vie, vous perdez votre travail, vous n'avez plus le droit au chômage, dans ce cas-là, il faut demander le RSA et quelquefois l'ouverture des droits peut prendre du temps, ce qui fait que la personne se retrouve sans moyens. Dans ce cas-là, la commission permanente du CCAS agit toujours pour ne laisser personne dans la difficulté et pour qu'elle puisse terminer le mois le temps que ces droits puissent s'ouvrir, recevoir par exemple le RSA ce n'est qu'un exemple parmi d'autres, ce qui fait que dès qu'il y a un souci particulier, sachant que ces dispositifs fonctionnent très bien, l'APL, le RSA, etc... en permanence, il y a une veille du CCAS pour les Marcquois qui auraient des problèmes financiers mais j'entends très bien votre proposition qui est une bonne proposition de venir aider les Marcquois. J'ajoute un point pour votre information également. Le Conseil Départemental a décidé de mettre en place des paniers solidaires comme il l'avait fait aussi pendant le covid pour distribuer aux personnes qui pourraient avoir des difficultés à ce niveau-là et souvent ça se fait en lien avec les associations. Sur la Ville, je rappelle qu'il y a la Banque Alimentaire qui est gérée notamment par le Centre Social et Culturel et vous avez aussi les Restos du Cœur donc le Conseil Départemental avec mon binôme Marie CHAMPAULT les villes de Bondues, Mouvaux, Marcq et Lille auront une partie de ces paniers et ça devrait être distribué d'ici septembre ou octobre, voilà pour votre info.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Oui Monsieur TONNEL.

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL** : Merci Monsieur le Maire. Est-ce que vous pouvez nous indiquer à quel montant a été dépensée l'enveloppe au jour d'aujourd'hui sur les 300.000 euros.

Monsieur Loïc CATHELAIN : Ça a été consommé à hauteur de 50.000 euros. Il y a encore de la marge bien évidemment.

Monsieur le Maire : En fonction des demandes qui nous ont été présentées.

Bien. Ce Conseil Municipal est terminé. Je vous remercie beaucoup. Je remercie le public, les élus et la presse de nous avoir accompagné.